

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
19 MAI 2016

Présents :

Mmes/Mrs Jean-Marie BARILLERE (CNIV), Michel CARRERE (IVSO), Jean-Louis SALIES (CIVR), Fabien BOVA (CIVB), Georges HAUSHALTER (CIVB), Arnaud PIGNOL (INTERRHONE), Claude CHEVALIER (BIVB), Jérôme AGOSTINI (CNIV) et Marie-Henriette IMBERTI (CNIV).

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du CNIV du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Suites à la réunion avec le ministre du 9 mai 2016

Les responsables de la filière vitivinicole ont été reçus par Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture le 9 mai 2016. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer plusieurs dossiers stratégiques pour la filière.

ACCORD TRANSATLANTIQUE

Le ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement d'obtenir la reconnaissance des Indications Géographiques. Il s'agit d'un point bloquant pour lequel la France demandera à l'Union Européenne d'empêcher toute conclusion d'accord s'il n'était pas satisfait.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

L'ensemble du personnel des entreprises utilisant des fongicides et des désherbants est concerné et sans délai après l'application des traitements. Dans un tel cadre qui conduirait à être équipé en permanence dans le vignoble, la filière a fermement demandé au Ministre de procéder aux retraits des autorisations de mise en marché pour les produits concernés et ainsi de renverser la preuve. Au 18 mai 2016, aucune réponse n'avait été reçue de la part du gouvernement.

DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE

Les demandes concernant le Plan de Dépérissement du Vignoble portées par la filière viticole s'articulent autour de trois points majeurs que sont la conservation de la gouvernance spécifique prévue au Plan, la représentation publique par l'intermédiaire de FranceAgriMer et enfin la mise en place de fonds spécifiques au dépérissement. Stéphane LE FOLL a confirmé ces différents points en annonçant la mise en place de fonds dédiés dès 2016 et en confiant le Plan aux professionnels de la filière.

SIMPLIFICATION DES REGLEMENTS EUROPEENS

Les différents règlements européens qui concernent la filière vitivinicole sont actuellement transcrits en actes délégués et d'exécution. La filière demande à obtenir une vision d'ensemble des modifications et des futures précisions apportées par la Commission sur ces différents règlements.

AUTORISATIONS DE PLANTATION

Une réunion spécifique sera organisée début juin avec le Ministre et les responsables de la filière. Le Ministre a rappelé le rôle économique des interprofessions et a émis le souhait d'une amélioration du processus de décision sur cette thématique.

Environ 7 800 ha de demandes d'autorisation de plantations nouvelles ont été transmises via le site Vitiplantation. Avec les différents plafonds mis en place, 3 500 ha seront effectivement autorisés. Il est à noter que deux régions expliquent à elles seules les demandes au-delà du plafond. Il s'agit de Cognac avec 250 ha autorisés pour 2 500 ha demandés et les IGP du Pays de la Loire (40 ha autorisés pour 1 081 demandés).

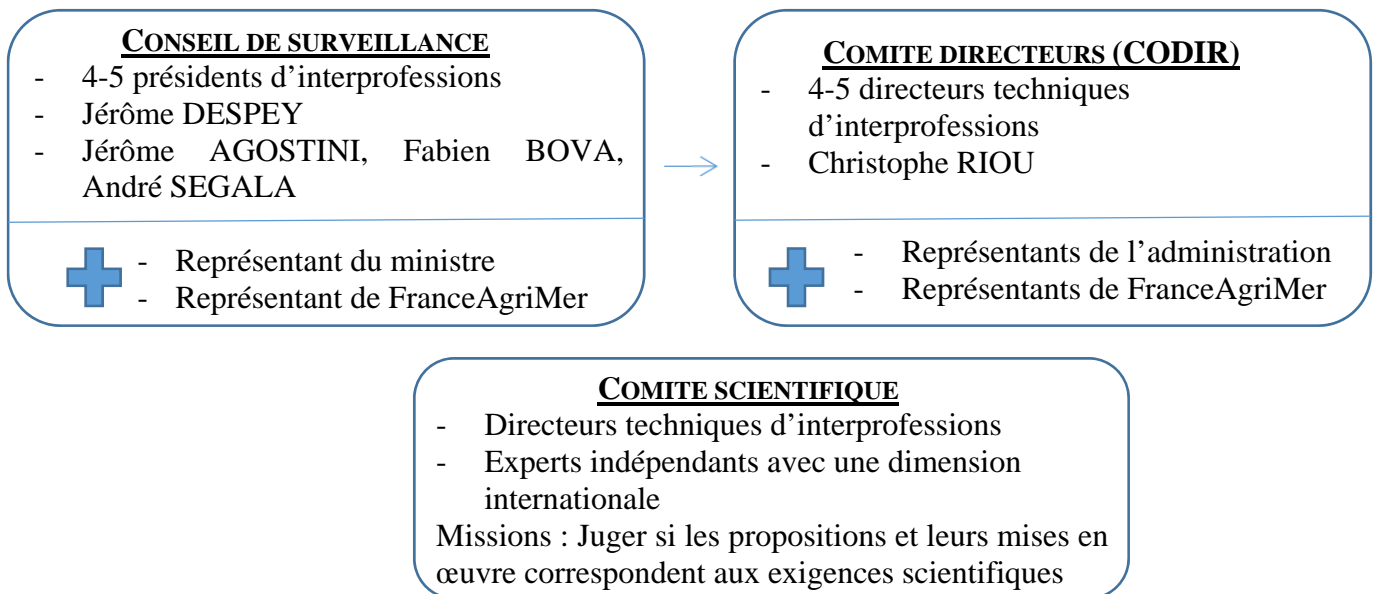
Plus d'une centaine de plafonds ont été décidés, seulement une trentaine ont été réellement activés. Le tableau des demandes distribué en Conseil Spécialisé de FranceAgriMer le 18 mai 2016 est annexé à ce relevé de décisions.

Le Conseil Exécutif est à titre d'exemple informé de la gestion de la mesure à Bordeaux. Le CIVB a choisi de mettre en place un groupe de travail permanent dont l'objet sera d'examiner toutes les décisions concernant le potentiel de production : VCI, Rendement, Autorisations de plantation et ainsi d'assurer la cohérence entre les différentes décisions.

3. Dépérissement du vignoble

GOUVERNANCE

Si la gouvernance professionnelle est unique, le mode de gouvernance doit permettre de couvrir l'ensemble du Plan. La participation de l'administration à la démarche impose de réviser quelque peu le schéma actuel de la manière ci-après :



FICHES ACTIONS ET ORGANISATION OPERATIONNELLE

Dans la perspective de l'AG du CNIV du 23 Juin, le CODIR prépare les fiches actions constitutives du plan afin de préciser l'engagement budgétaire interprofessionnel 2016 et la mobilisation de la réserve de 300 K€

L'organisation opérationnelle repose sur des binômes de directeurs techniques par ambition avec une gestion collégiale du volet recherche coordonné par Dominique Agostini.

DEMARCHE UE ET H2020

La réunion préliminaire à la démarche européenne propose de sensibiliser les acteurs des principales organisations professionnelles européennes. L'enjeu est d'identifier les organisations et les professionnels concernés dans différents pays dont Espagne, Italie, Portugal, Allemagne et les Pays de l'Est dans une action de lobby auprès de la Commission.

Une réunion à l'initiative du CNIV associera les organisations professionnelles représentatives, la Commission et des représentants du Parlement.

PASSAGERS CLANDESTINS

Des rendez vous seront pris d'ici la tenue de l'Assemblée Générale avec les structures concernées.

AMBITION A : RECHERCHE

Un séminaire scientifique est programmé à la rentrée de septembre, il devra permettre de sensibiliser la communauté scientifique et de mobiliser de nouvelles équipes. Ce séminaire pourrait être l'occasion de formuler plusieurs priorités de recherche afin de lancer un appel d'offres de thèses en association avec l'INRA.

FINANCEMENT

Les fonds annoncés par le ministre s'élèvent à 1,5 millions d'euros en provenance de la réserve de FranceAgriMer. Ces derniers se répartiront sur deux années : 2016 et 2017. Un projet de convention va être rédigé afin de couvrir non seulement ces fonds mais également les fonds CASDAR dédiés au dépérissement au terme de ces deux années de financement.

- Un courrier de remerciement sera adressé au Ministre dans l'objectif d'acter les annonces réalisées lors de la réunion du 9 mai.

4. Dématérialisation des DRM

Un travail d'analyse avec les avocats du CNIV concernant la convention entre la DGDDI et les Interprofessions et un projet de disposition interprofessionnelle est en cours. Il s'agit de s'assurer que tous les éléments juridiques ont bien été pris en compte. Les retours sont attendus en début de la semaine 21.

5. Etat du dossier interprofessions à Bruxelles (ARCADIA)

Une réunion avec M. BUFFARIA, chef de l'unité « Aspects généraux des marchés agricoles » de la Commission Européenne s'est tenue le 10 mai 2016. Elle a permis de mieux identifier les raisons de l'étude commandée par la Commission sur les interprofessions (menée par le cabinet ARCADIA) et les suites que la Commission souhaite y donner.

Cette étude se place dans le cadre des réformes adoptées en 2013 et notamment l'instauration d'un chapitre horizontal dans le Règlement de base concernant tous les secteurs et tous les types d'organisations (Organisations de Producteurs (OP), associations d'OP, etc.) et des tensions actuelles sur les marchés agricoles (surtout les secteurs laitier et porcin). La Commission s'interroge sur le rôle des interprofessions en général et plus particulièrement dans la gestion des marchés.

M. BUFFARIA a rappelé à ce titre le lancement en janvier 2016 d'une task force sur les marchés agricoles et a invité le CNIV à contribuer aux réflexions menées.

- Le Conseil Exécutif donne mandat au CNIV pour apporter sa contribution afin de faire état des spécificités du secteur du vin et porter la demande d'une politique communautaire d'accompagnement sur les marchés.

6. Orientations budgétaires

Le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2015 sont présentés aux membres du Conseil Exécutif. Il s'agit d'un document de travail en cours de validation par le commissaire aux comptes.

Le Conseil acte la répartition de l'excédent budgétaire de la manière suivante :

- Excédent 2015 de 27 000 € HT sur le Dépérissement du vignoble affecté à la ligne Dépérissement 2016 ;
- L'excédent restant est proposé pour abonder les réserves du CNIV qui sont actuellement inférieures à 6 mois de fonctionnement avec une possibilité de mettre en provision 15 000€ à 20 000 € pour l'opération SIA 2017.

7. Point d'étape sur l'Etude Monographies Vin

Un point d'étape sur l'avancée de l'étude Monographies vin est présenté. Les 10 monographies pour chacune des 10 filières choisies sont à présent terminées. Les travaux d'analyse en compétitivité des filières et leurs analyses comparées sont actuellement en cours.

L'ensemble des travaux est attendu pour mi-novembre 2017.

Le Conseil Exécutif montre tout particulièrement son intérêt pour les données brutes recueillies au cours de l'étude qui seront mises à disposition au terme de celle-ci.

8. Questions diverses

➤ *SOPEXA*

Jean-Marie BARILLERE fait état de l'avancée du dossier de rachat de la société SOPEXA. Il rappelle la décision prise par le Conseil Exécutif de se retirer de l'actionnariat de cette société dès que possible.

Le Conseil Exécutif est informé que le changement dans l'actionnariat de la SOPEXA à venir et le retrait des missions de Délégation de Service Public (DSP) entraîneront des difficultés pour les interprofessions à trouver des interlocuteurs fiables pour leurs opérations à l'export et surtout sur les marchés lointains.

Le Conseil Exécutif mandate le CNIV et Jean-Louis SALIES représentant du CNIV dans les instances de SOPEXA pour :

- Donner l'accord du CNIV sur l'offre d'achat réalisée par la CCI de Bordeaux sur les actions de la SOPEXA sur le salon VINEXPO Bordeaux ;
- Demander le retrait du CNIV dans l'actionnariat de la SOPEXA dès que possible.

➤ *Promotion Pays Tiers*

Jean-Marie BARILLERE rappelle les difficultés de gestion récurrentes de la mesure Promotion. Un projet de décision est actuellement à l'étude et une réunion du groupe promotion afin d'amender le projet se tiendra le jeudi 19 mai après midi.

Dans ce cadre, le Conseil Exécutif demande à ce que soit demandé la simplification maximale de la mesure et plus particulièrement de :

- Revoir les critères d'admissibilité et de priorité qui de part leur présentation et d'autre part leur système de notation introduisent de la subjectivité dans la décision prise par FranceAgriMer ;
- Faire préciser les obligations communautaires et demander à obtenir le texte de base afin de juger de son interprétation ;
- Procéder à la simplification de la mesure dès que cela sera possible en demandant, par exemple, la mise en place de forfait ;
- Demander un contrôle des instances de FranceAgriMer qui n'irait pas au-delà des exigences de la comptabilité de l'entreprise/de l'interprofession.

Tour de France

Suite à la polémique sur le contrat d'exclusivité des vins chiliens sur les étapes hors de France, la direction du Tour de France, offre la possibilité d'une animation spécifique sur les vins français à chacune des différentes étapes françaises. Pour cela, le Tour de France met à disposition de la filière, à son propre coût, un pavillon des vins dédié aux relations institutionnelles avec la presse internationale et les différents VIP reçus dans le cadre du Tour. La demande en vins s'élève de 200 à 300 bouteilles par étape.

Jérôme DESPEY a pris contact avec l'ensemble des interprofessions. S'il est délicat de demander à une interprofession de participer aux animations lorsqu'elles ne sont concernées par aucune étape du Tour, toutes les interprofessions sont sollicitées afin de participer à la fourniture des bouteilles attendues.

Le Conseil Exécutif fait cependant état d'un cas particulier où une interprofession est sollicitée à la fois dans le cadre évoqué ci-dessus mais également par un Conseil Régional. Dans ce cadre, la participation de l'interprofession ne sera pas doublée.

➤ SIA 2017

Le Conseil Exécutif est informé que le CNIV déposera auprès de FranceAgriMer d'ici le 30 juin 2016, date limite de dépôt des dossiers, une demande de subvention au titre de la promotion sur le marché intérieur pour la tenue du Pavillon des Vins sur le Salon de l'Agriculture 2017.
